



Comité des Traditions Valdôtaines

3, rue J.-B. de Tillier - 11100 AOSTE



Aoste 23 juillet 2024

Au service de l'artisanat de tradition
Assessorat de l'essor économique,
de la formation et du travail
15, place de la République

11100 AOSTE

Concerne : **Prix Pierre Vietti 2025**

Le Conseil de Direction du Comité des Traditions Valdôtaines (CTV) a décidé que, pour offrir le choix le plus ample possible et favoriser ainsi l'adhésion des artisans, il est important d'indiquer un thème général de grande envergure et que, pour 2025, ceci sera consacré à :

LES MONTAGNARDS

Ce sujet est proposé pour honorer la figure de nos montagnards, qui, depuis des siècles caractérisent notre identité valdôtaine et qui, de par leur travail, ont façonné la Vallée d'Aoste telle que nous la connaissons aujourd'hui. Ainsi, s'appuyant sur des sources historiques, sur la littérature populaire ou, encore, sur des expériences personnelles, l'artisan devra présenter une recherche accompagnant la pièce qu'il voudra réaliser sur le thème indiqué. Il pourra présenter, indifféremment, une sculpture à tout-rond, un bas-relief ou, encore, une élaboration en style moderne ou, finalement, une reproduction des ustensiles jadis employés par les montagnards. La recherche qui accompagne la pièce doit forcément respecter le thème assigné et doit illustrer les raisons qui ont conduit à sa réalisation.

En ce qui concerne les critères que le CTV doit fixer afin de juger d'une façon impartiale les pièces, le Conseil a approuvé le règlement joint en annexe.

Enfin, le Conseil a observé que, pour le succès du Prix Pierre Vietti, il serait important que le Service préposé de l'Assessorat compétent en assure la propagande directe aux artisans.

Le Comité n'a pas les moyens pour le faire et, par conséquent, l'appui régional est indispensable et fondamental. Le CTV, de sa part, diffusera des communiqués de presse afin d'aviser les artisans de cette initiative.

Le CTV garantira aussi à tous les artisans, sur l'exemple des dernières éditions de la Foire, son aide et ses conseils.

Enfin, le CTV décernera une prime au vainqueur. Pour 2025, celle des années précédentes, c'est-à-dire, un montant de **300,00 €** sera proposée.

L'artisan pourra employer ce chiffre pour acheter du matériel nécessaire à son travail.

En remerciant pour l'attention réservée à cette communication, je prie d'agréer l'expression de mes salutations les plus cordiales ainsi que celles du Conseil de Direction.

Le Président
Alessandro Celi



Règlement pour le Prix Vietti 2025

Art. 1^{er} - Le Prix Pierre Vietti, institué en honneur de l'ancien Président du Comité des Traditions Valdotaïnes, dorénavant CTV, est décerné aux artisans qui participent au concours à l'occasion de la Foire de la Saint-Ours. Le concours est centré sur un ou plusieurs thèmes proposés par le CTV ; les thèmes toucheront les aspects de la civilisation valdotaine sous ses multiples facettes.

Art. 2 - Le Prix est attribué aux artisans qui réalisent une pièce inspirée au(x) thème(s) fixé(s) par le Conseil de Direction du CTV en collaboration avec l'Assessorat aux activités productives. La pièce doit être accompagnée par une recherche à caractère historique et/ou anthropologique illustrant les raisons de sa réalisation.

Art. 3 - Le Conseil de Direction désigne un jury choisi parmi les associés au CTV et composé, au maximum, par cinq personnes. Les délibérations doivent être prises à l'unanimité des voix.

Art. 4 - Le Jury examinera les recherches pour vérifier le respect du ou des thèmes fixés pour le Prix Pierre Vietti. La vérification des recherches ne tiendra en aucun compte la langue dans laquelle la recherche est rédigée ni la capacité littéraire de l'auteur ni, néanmoins, la longueur du texte ; au cas où la recherche soit incomplète, le Jury aura la faculté de l'intégrer par un colloque direct avec le concurrent.

Art. 5 - Le Président du CTV assure les rapports avec l'Assessorat aux Activités productives, dresse le procès-verbal et garantit le respect des normes établies par l'Assessorat au sujet du déroulement de la Foire de la Saint-Ours.

Art. 6 - Le vainqueur du Prix Pierre Vietti a droit à une somme de € **300,00** destinés à l'achat d'outillage servant à l'exécution des travaux de l'artisanat.